

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU

22 février 2016

L'an deux mil seize et le 22 février le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES ROCHES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DURANT Grégoire, Président.

Présents : DURANT Grégoire - COINCENOT Yves - ROLLAND Michel — GOUNAND Alain -
- MONTRELAY - ROY Régis - Stéphane REGAZZONI Marc

Excusés : MONTIGNON Eric, donne procuration à Grégoire DURANT

Ordre du jour :

- Attribution des marchés de travaux à Rans, Rue des tremblots et DO Grande rue.
- Engagement des dépenses d'investissement avant vote du BP 2016.
- Validation de l'avant-projet d'extension de réseau à ZI de Dampierre – Au Cléau.
- Vote CA et Compte de Gestion 2015
- Affectation du résultat
- Questions diverses.

En préalable M. le Président indique que le Compte administratif et le compte de gestion ont été établis et finalisés avant cette réunion et propose de confirmer leur examen, prévu à l'ordre du jour.

Il propose d'examiner deux autres points concernant :

- Lancement des études d'extension de réseau « Aux champ rond » à Salans
- Adhésion au service informatique mutualisé du SIDEC, reconduction de la convention triennale.

Les membres du Conseils syndical valident à l'unanimité cette proposition de modification et complément d'ordre du jour.

✓ Attribution des marchés de travaux de réhabilitation des réseaux à Rans

Suite aux études préalables réalisées par le cabinet IRH, les membres du SIAR ont décidé de lancer la consultation des entreprises sur la bases des scénarios validés lors du dernier conseil syndical afin d'engager les travaux dès 2016 concernant la réfection des réseaux rue des Tremblots et Exutoire du DO Grande rue, à RANS.

Les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches à l'unanimité des présents valident, le choix de la commission achat pris selon le rapport d'analyse des offres établies par le cabinet IRH, maître d'œuvre de l'opération et décide d'attribuer les marchés :

1 - Travaux rue des Tremblots : (estimation 125 000 €)

Choix de l'entreprise : Malpesa, 23 rue de Besançon 25 270 Levier, et affermissement de la tranche conditionnelle (réfection totale du réseau de la rue des Tremblots).

Pour un montant de 90 078,00 € HT soit 108 093,60 € TTC.

2 - Réalisation de l'exutoire du Déversoir d'Orage (DO) grande rue : (estimation 115 000 €)

Choix de l'entreprise : SARL Montholier TP, rue des Rochettes - 39800 Montholier

Pour un montant de 54 355,50 € HT soit 65 226,60 € TTC.

M. Montrelet précise que des conventions devront être signées avec les propriétaires concernés et que les accords sont d'ores et déjà acquis.

✓ Engagement des dépenses d'investissement avant vote du BP 2016

M. le Président indique que certaines dépenses d'investissement pourraient être nécessaires avant le vote formel du BP 2016. Dans ce cas et au-delà des restes à réaliser (marché engagé fin 2015), il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à engager ces dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses réalisées en 2015.

Les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches à l'unanimité des présents valident. l'autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% de l'année 2015 maximum.

✓ Validation des études d'avant-projet sur le secteur de la ZI – Au Cléau à Dampierre

Monsieur le Président rappelle que l'extension du réseau d'assainissement sur la ZI de Dampierre pour desservir le secteur « Au Cléau » est prévu dans le schéma directeur d'assainissement validé par le syndicat. Il rappelle qu'un projet d'urbanisation est prévu et qu'il est donc opportun d'engager les travaux dès cette année, le raccordement des habitations existantes et futur apportera une recette par le paiement de la taxe de raccordement à l'égout.

Les membres du SIAR avaient validé le lancement des études confiées au BE IRH de Dole.

Suite à ces études 2 options sont envisageables :

Scénario 1 : Extension en gravitaire sans poste de refoulement mais avec profondeur plus importante pour un montant estimatif de 224 942,00 € HT

Scénario 2 : Réalisation d'un poste de refoulement pour éviter des terrassements trop profonds, pour un montant estimatif de 185 062,50 € HT.

La réalisation d'un poste de refoulement entraînera des frais d'entretien et le surcoût du aux terrassements peut rapidement être amorti.

Les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches à l'unanimité des présents valident. l'avant-projet de ces travaux et décident de retenir le scénario 1 sans poste de refoulement pour éviter des frais d'entretien ultérieurs pour un montant estimatif des travaux de 224 942,00 € HT € HT.

Une sollicitation sera faite pour l'attribution de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Jura.

✓ **Vote du Compte administratif (CA) 2015 :**

M. le Président présente les résultats du CA 2015. en indiquant que cette année n'est pas tout à fait représentative pour 2 raisons. d'une part en recette la facturation de Salans 2014 a été décalé en 2015. et en dépenses une grosse partie des admissions en non-valeur depuis 2008 a été annulé cette année (de l'ordre de 15 000 €).

Néanmoins, et de manière globale les dépenses du SIAR en fonctionnement restent stables avec un excédent proche de la moyenne des années précédents (10/15 000 €).

Les résultats 2015 sont donc les suivants :

Dépense de fonctionnement : 247 002,51 € (dont 243 220,80 € pour 2015)

Recette de fonctionnement : 319 618,91 €

Soit excédent de fonctionnement en cumulé de 72 616,40 €

Dépenses d'investissement : 135 207,64 (dont 129 665,77 € pour 2015)

Recette d'investissement : 78 457,00 €

Soit déficit cumulé de : -56 750,64 €

✓ **Vote du Compte de gestion 2015 :**

M. le Président indique que le compte de gestion présenté par la perceptrice est en tout point indique au CA présenté par le Président pour l'année 2015.

Les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches à l'unanimité des présents approuvent le compte de gestion 2015.

✓ **Affectation du résultat :**

Compte tenu des résultats 2015 et cumulés. M. le Président propose d'une part de combler le déficit d'investissement global à hauteur de 56 750,64 € au compte 1068 et d'affecter la part restant en recette de fonctionnement au BP 2016, soit 15 265,76 € au compte 002.

Après en avoir délibéré. le Comité Syndical décide d'affecter ce résultat comme suit :

Au Compte 1068 : 56 750,64 – déficit d'investissement cumulé

Au Compte 002 : 15 265,76 – excédent de fonctionnement cumulé

Les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches à l'unanimité des présents valident. l'affectation du résultat tel que proposé au BP 2016.

✓ **Adhésion aux services mutualisés du service Informatique du SIDEC –
Renouvellement de la convention triennale :**

Dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif. le SIDEC a décidé d'institutionnaliser ses services d'aide à l'informatique pour les collectivités et établissements publics du Jura.

M. le Président indique que la convention avec le SIDEC concernant ces prestations informatiques (fourniture des logiciels et suivi) arrivée à échéance fin 2015 doit être renouvelée. Il s'agit d'une convention triennale dont le montant par an est de 2 860 €.

Les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches à l'unanimité des présents valident cette convention, approuvent son montant dont les dépenses seront inscrites au BP 2016 (et suivant) et autorisent le Président à la signer.

✓ Lancement des études d'extension de réseau « Aux champ rond » à Salans

Monsieur le Président indique que le secteur du « Champ Rond » à Salans doit être viabilisé et que l'extension des réseaux était inscrite au schéma directeur d'assainissement (SDA) de Salans. Dans le cadre des travaux en cours sur la commune il est opportun de vérifier la faisabilité des travaux d'extension, l'urbanisation de ce secteur pouvant s'effectuer à très court terme. Le paiement de la taxe de raccordement apportera une recette au SIAR.

Les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches à l'unanimité des présents décident de réaliser cette étude et de la confier au Cabinet IRH de Dole pour un montant forfaitaire de 5 800 € HT soit 6 960 € TTC.

Une sollicitation sera faite pour l'attribution de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Jura, mais a priori ces travaux n'entre pas dans le champ des travaux subventionnables.

✓ Question diverses

1 - M. le Président indique qu'il est nécessaire de reprendre la délibération concernant le versement des primes accordé fin 2015 à Carine et Delphine tel que les membres du SIAR l'avaient validé soit 50 € pour Carine et 150 € pour Delphine.


Les membres du SIAR après délibération confirment ces deux primes.

2 - M. Montrelet indique que compte tenu de la vente de certains terrains rue de la fontaine, qui seront sans doute viabilisé, il faudra sans doute « accélérer » les travaux prévu dans cette rue dont le projet a déjà été validé par les membres du SIAR mais initialement reporté en 2017. Ce point sera débattu lors du vote du BP 2016, en fonction des autres projets à inscrire.

La séance est levée à 20h25

Fait à Dampierre, le 29-02-2016

Le Président


Grégoire DURANT

**Syndicat Intercommunal
d'Assainissement des ROCHES
3, Chemin du Tissage
39700 DAMPIERRE**